

Non à la nouvelle taxe sur les semences !



Cher collègue,

Le 28 novembre dernier, les Députés ont voté la Loi sur les Certificats d'Obtention Végétale. Cette loi va étendre l'obligation de payer une nouvelle taxe (une Contribution Volontaire Obligatoire) à 21 espèces : orge, avoine, pois, trèfle, luzerne.... **Tous les paysans ressemant leurs graines seront concernés par cette taxe (on parle de 10 € par hectare)**. La loi considère la reproduction de semences à la ferme comme une contrefaçon. Si l'on ne paye pas la CVO, notre récolte pourra alors être saisie ! Pour les autres espèces (cultures intermédiaires, légumes...), elle interdit les semences de ferme. **L'objectif des semenciers est clair : nous pousser à acheter nos semences chez eux et arrêter d'en faire à la ferme.**

L'argument selon lequel cette taxe permettra de financer l'innovation génétique est tendancieux : Le fait que les semenciers soient rétribués pour leur travail de recherche ne nous pose pas de problème. En revanche, nous sommes opposés à ce qu'ils récupèrent des taxes sur le travail de sélection que nous menons dans nos fermes. Pour le blé par exemple, nous trouvons normal de payer des semences développées par des firmes semencières mais refusons de payer à chaque fois pour avoir le droit de ressemer, puisque c'est nous qui avons fait le travail de sélection, de récolte et de tri !

Les grandes multinationales semencières (Bayer, Limagrain, Monsanto, Pioneer, Vilmorin ou Syngenta), appuyées par les dirigeants de la FNSEA, revendiquent d'être payées pour leur travail de sélection génétique. Nous répondons que nous le faisons déjà et que nous voulons aussi être correctement rémunérés pour le nôtre ! Comme si les semenciers étaient sur la paille et les paysans pleins de blé...

De plus, cela fait 15 000 ans que les agriculteurs améliorent les céréales pour nourrir l'humanité. Les semenciers ont utilisé gratuitement ce matériel génétique pour améliorer et vendre des semences qui assurent de meilleurs rendements !

La Confédération paysanne de Vendée s'est mobilisée en rencontrant M. Guédon, Député vendéen et en participant à plusieurs manifestations avant le vote des Députés. Nous appelons aujourd'hui les paysans à :

- ⤴ refuser le paiement de cette taxe ;
- ⤴ interpeller les responsables de la Chambre d'agriculture et de la FDSEA de Vendée pour qu'ils soutiennent ce combat ;
- ⤴ demander des comptes aux Députés vendéens, dont aucun ne s'est déplacé pour voter.

Nous appelons aussi les paysans et les citoyens qui se sentent concernés à venir demander l'abrogation de cette loi injuste lors de la manifestation mentionnée ci-joint.²

Hubert Piveteau, Michel Jolly, Nicolas Garnier,

Portes-parole de la Confédération paysanne de Vendée

Si vous souhaitez que l'on continue à vous informer sur ce sujet et d'autres, merci d'envoyer votre adresse mail à conf.paysanne.85@wanadoo.fr – 02 51 37 64 73



appel à mobilisation au verso

APPEL A MOBILISATION

Témoignage d'un agriculteur vendéen :

« Dans notre territoire de Vendée, chaque automne, les trieurs à façon passent dans les fermes où s'organisent des chantiers collectifs afin que chacun reparte avec une partie de sa propre récolte triée pour les semis. Pour la plupart, il s'agit de la récolte issue d'un blé sélectionné par les semenciers, pour quelques-uns, des populations issues de leurs champs qu'ils sélectionnent eux-mêmes à la ferme ou en petits réseaux.

Dorénavant, tous seront taxés !

Les avantages des semences sélectionnées ne suffisent pas à motiver les agriculteurs à en racheter chaque année. Qu'à cela ne tienne, les semenciers ont fait voter une loi qui oblige les agriculteurs à payer, qu'ils achètent de la semence ou pas. Grâce au système de déclaration PAC, il sera facile de répertorier tous les champs ensemencés avec des semences triées à la ferme et de taxer les cultivateurs.

Dans mon secteur, tous les agriculteurs font appel aux trieurs. « Je me suis dit, ce n'est pas possible ! Tout le monde doit être révolté. J'ai appelé le responsable local de la chambre d'agriculture (élu FDSEA) pour lui demander quelle réaction était prévue ». Il n'était pas au courant. Il savait que depuis 15 ans cette proposition était dans les tuyaux mais 5 jours avant le vote de la loi, il n'en était pas question dans les réunions à la chambre. Il me confie que c'est sans doute la commission céréales de la FDSEA qui suit le sujet mais que les membres influents de cette commission ont des contrats avec les semenciers, alors il ne faut pas envisager qu'ils bougent ...

Voilà comment fonctionne la démocratie : un pouvoir financier, des semenciers proches des parlementaires et du gouvernement, la complicité d'une petite partie du monde agricole pour ne pas alerter la base et la loi est votée !

Tous les agriculteurs sont victimes de ce scandale, y compris les adhérents de la FNSEA, vivant souvent de polyculture-élevage en Vendée ; ils adhèrent à un syndicat qui trahit leurs intérêts au profit de l'industrie. Comment la FDSEA pourra-t-elle gagner la confiance des agriculteurs après un tel mépris ?

Pour organiser une réponse à cette injustice, comme certains l'ont fait pour lutter contre la vaccination obligatoire FCO, manifestons ! »

A la Roche-sur-Yon

Samedi 25 février 2012 à partir de 11H

Sur la Place du marché des Halles

Prises de parole publique, analyse de la loi, et de ses conséquences pour le monde agricole Distribution symbolique de sachets de semences paysannes non taxé,

**Venez nombreux pour défendre le droit de semer librement nos graines,
sans payer de taxe !**